

MINISTERE DE LA JEUNESSE

DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

ET DE L’EMPLOI

\*\*\*\*\*\*\*

SECRETARIAT GENERAL

\*\*\*\*\*\*\*

**FONDS D’APPUI A LA FORMATION**

**PROFESSIONNELLE ET A L’APPRENTISSAGE**

**BURKINA FASO**

Unité- Progrès – Justice

**PROGRAMME D’APPUI A LA POLITIQUE SECTORIELLE D’ENSEIGNEMENT**

**ET DE FORMATION TECHNIQUES ET PROFESSIONNELS (PAPS/EFTP)**

**TERMES DE REFERENCE**

**Formations du capital humain en soutien aux filières économiquement porteuses de croissance et d’emplois**

**CONTEXTE**

Pour remédier aux difficultés récurrentes du secteur de l’EFTP, le Burkina Faso a élaboré une Politique Nationale d’Enseignement et de Formation Techniques et Professionnels (PN/EFTP). Elle vise à doter le pays d’une expertise qualifiée, suffisante et disponible dans tous les corps de métiers. Plusieurs ministères sont en charge de sa mise en œuvre.

Pour la mise en œuvre de la PN/EFTP, le Gouvernement a élaboré un plan d’actions (PA-PN/EFTP) qui couvre la période 2011-2015. Ce dernier répertorie l’ensemble des besoins de formation et de financement. Les secteurs prioritaires ciblés sont **l’agriculture, l’élevage, l’artisanat, le bâtiment travaux publics, la culture, le tourisme et l’hôtellerie, le transport** et **le commerce**. Le PA-PN/EFTP fixe des orientations précises quant aux profils de sortie des jeunes pour répondre aux attentes de l’économie.

Le certificat de qualification professionnelle (600 heures) et la formation modulaire qualifiante (moins de 600 heures) sont les niveaux de qualification où les besoins sont les plus importants. Avec cette perspective, le plan préconise un fort développement des formations modulaires et de l’apprentissage.

Dans l’optique de promouvoir le secteur de l’EFTP et dans une logique d’alignement et d’harmonisation, les Partenaires Techniques et Financiers que sont la Coopération luxembourgeoise, la Coopération suisse, la Coopération autrichienne, la Coopération taiwanaise et l’Agence française de développement, ont décidé d’appuyer conjointement le plan d’actions de la politique nationale d’EFTP (PA-PN / EFTP). Dans ce sens, un programme d’appui a été élaboré. Celui-ci est organisé autour de trois (03) composantes : (i) amélioration de la performance du FAFPA, (ii) amélioration de l’adéquation formation / emploi, (iii) renforcement des outils et des ressources humaines pour orienter et piloter le secteur de l’EFTP.

Le Ministère de la Jeunesse, de la Formation Professionnelle et de l’Emploi (MJFPE) est la tutelle du Programme d’appui au PA de l’EFTP. Il est également le maître d’ouvrage du Programme et le maître d’œuvre pour les activités relevant de sa compétence. A ce titre, il planifie, exécute, suit et évalue les activités. Sous la tutelle du MJFPE, le Fonds d’Appui à la Formation Professionnelle et à l’Apprentissage (FAFPA) est l’agence nationale d’exécution des subventions du Programme pour le financement de la formation professionnelle et de l’apprentissage. Il exécutera les ressources du Programme correspondant aux activités de sa compétence.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme, il a été recommandé dans le Prodoc, le recours au mécanisme de l’appel à projets pour la mise en œuvre des formations notamment pour soutenir l’innovation, impliquer les entreprises et les organisations professionnelles et prendre en compte les questions transversales telles que le genre, l’environnement et la gouvernance.

**Le présent appel à projets est lancé par le Fonds d’Appui à la Formation Professionnelle et à l’Apprentissage (FAFPA).**

**Objectifs de l’appel à projetS**

**2.1. Objectif général**

L’objectif général visé à travers l’appel à projets est de mobiliser les promoteurs et les opérateurs de formation, soutenir l’innovation et accroitre l’offre et la qualité de formation.

**2.2. Objectifs spécifiques**

Plus spécifiquement il s’agit à travers cet appel à projets de :

* développer une offre de formation dans les filières et métiers prioritaires et/ou porteurs ;
* accroître l’offre de formation ;
* prendre en compte les questions transversales dans l’offre de formation ;
* promouvoir de nouveaux métiers porteurs ;
* mettre en œuvre des actions innovantes en matière de formations professionnelles ;
* mobiliser l’ensemble des acteurs de l’EFTP notamment le secteur privé et les collectivités décentralisées.

**Bénéficiaires de l’appel à projets**

De manière non exhaustive, les bénéficiaires du PAPS/EFTP sont :

1. **les jeunes** entrant dans le monde de l’emploi par le financement de projets collectifs de formation professionnelle avec l’appui des promoteurs et opérateurs de l’EFTP ;
2. l**es artisanes et artisans, les productrices et producteurs agro-sylvo-pastoraux**, à travers le financement de leur projet collectif de formation (formation modulaire qualifiante, formation d’apprentis notamment par alternance, ou du type dual, perfectionnement, etc.) ;
3. **les promoteurs et opérateurs de formation** (centres publics et privés de formation) ; ils répondent conjointement aux appels à projets et mettent en œuvre les formations. Des mesures incitatives et de renforcement de capacités accompagneront l’exécution des projets retenus à l’issue des appels à projets ;
4. **les corporations de métiers** par le financement de l’élaboration de nouveaux référentiels pour les métiers des secteurs prioritaires ; dans le mécanisme d’appel à projets, ils sont indiqués pour répondre comme promoteurs en partenariat avec un ou plusieurs opérateurs de formation ;

**Destinataires de l’Appel à projetS**

Peuvent répondre à l’appel à projets, les promoteurs et opérateurs de formation en partenariat.

**Le promoteur de l’EFTP**

Les promoteurs sont des organisations professionnelles, des chambres consulaires, des Organisations Non Gouvernementales etc. qui portent des projets de formation en EFTP. Les promoteurs font un travail en amont de définition des besoins, de mobilisation et de sensibilisation des acteurs, d’orientation des jeunes. Ils suivent la réalisation des formations par l’opérateur de formation et participent à son évaluation finale. Dans un projet de formation professionnelle et en partenariat avec les opérateurs de formation, ils assurent le « leadership ».

**L’opérateur de l’EFTP**

Les opérateurs de l’EFTP sont les Centres et établissements publics et privés de formation professionnelle et d’enseignement technique. Ils accueillent les apprenants, assurent leur formation et participent à leur évaluation finale. Pour être éligibles dans le cadre de l’appel à projets, ils devront réunir des critères visant à garantir la mise en œuvre de formations de qualité à des coûts maîtrisés.

**Les opérateurs de formation ont l’obligation d’ouvrir un compte dédié au projet et en assurer l’autonomie de gestion.**

**Partenaires de l’appel à projets**

Un des objectifs de l’appel à projets est la mobilisation des partenaires de la formation professionnelle dans le développement et la mise en œuvre de formations. Ce sont :

1. les Conseils Régionaux, en tant que maîtres d’ouvrage de la formation professionnelle comme réponse au besoin de développement de la Région ;
2. les chambres des métiers ;
3. les organisations professionnelles faîtières ;
4. les directions techniques des ministères partenaires de l’EFTP dans leur rôle respectif.

**Zone géographique**

Toutes les treize (13) régions du Burkina Faso.

**Filières et métiers concernés**

Le Plan d’Actions (PA) de la PN-EFTP a retenu neuf (9) domaines d’intervention dénommés chapeaux qui constituent des champs de l’activité économique et des formations dites prioritaires. Ces neufs (09) chapeaux sont :

1. agriculture, pêche, agroalimentaire, environnement ;
2. élevage ;
3. artisanat (art, utilitaire et de service) ;
4. Bâtiment, Travaux Publics ;
5. culture, tourisme, hôtellerie, évènementiel ;
6. mines, énergie ;
7. informatique, télécommunication ;
8. commerce, ingénierie financière (Banques, Assurances, micro-finances, etc.) ;
9. transport.

**Pour le présent appel à projets, les métiers et filières retenus sont mentionnés dans l’avis d’appel à projets publié à cet effet.**

**Procédures**

**Retrait du dossier d’appel à projets**

Le dossier d’appel à projets peut être retiré au siège du FAFPA et dans ses antennes régionales suivant les modalités définies.

**La soumission à l’appel à projets**

La soumission à l’appel à projets se fait en une seule étape :

Le dossier-type de soumission à l’appel à projets devra à cette étape comprendre :

1. Les TDR paraphés et signés ;
2. Le canevas-type d’appel à projets dûment rempli et signé ;
3. La note synthèse sur les données techniques de la formation (4 pages maximum)
4. La fiche d’identification du promoteur renseignée, paraphée, signée et présentant l’ensemble de son équipe ;
5. La fiche d’identification de l’opérateur de formation  renseignée, paraphée, signée et présentant l’ensemble de son équipe ;
6. La lettre de soumission suivant le modèle-type fourni, dûment timbrée et signée ;
7. Le budget indicatif suivant le canevas -type fourni dûment signé.
8. Un exposé plus détaillé de vingt (20) pages maximum du projet présentant chronologiquement :
9. L’expérience générale et l’expérience spécifique du promoteur en rapport avec le projet ;
10. L’expérience générale et l’expérience spécifique de l’opérateur de formation en rapport avec la formation et le type de formation envisagé ;
11. L’interprétation des TDR et la méthodologie de conduite du projet et son calendrier d’exécution ;
12. La pertinence et/ou le caractère innovant du projet ;
13. La qualification et l’expérience des équipes de suivi, CV à l’appui ;
14. La proportion des femmes, jeunes et handicapés dans le projet ;
15. La prise en compte des questions transversales telles que le genre, l’environnement, le VIH/SIDA ;
16. La qualité des partenariats envisagés.
17. Les fiches annexes dûment remplies, paraphées et signées, détaillant l’ensemble du projet et sa stratégie de mise en œuvre ;
18. Les documents administratifs de création et de fonctionnement du promoteur (statuts, règlement intérieur, arrêtés ou décrets d’ouverture, agrément, etc.) ;
19. Les documents administratifs de création et de fonctionnement de l’opérateur de formation (statuts et copies des documents officiels de constitution tels que les fiches Mo, Po etc.), à développer ainsi que les pièces attestant de la régularité de son fonctionnement (attestation de situation cotisante, attestation de situation fiscale ou fiche d’exonération fiscale le cas échéant) ;
20. Les copies légalisées des documents de partenariats envisagés dans le cadre du projet  (contrats, conventions, engagements formels ou autres) ;
21. Toute autre pièce que le comité de sélection des projets jugera utile de fournir ;
22. Le tableau de synthèse suivant le canevas -type fourni dûment signé.

**Dépôt de soumissions à l’appel à projets**

Les soumissions sont déposées au siège du FAFPA sis à **Ouagadougou sur l’Avenue John KENNEDY**, adresse postale **12 BP : 26 Ouagadougou 12, Téléphone : 50 33 33 20/50 33 33 60. ,** ou de ses antennes régionales **avant la date et l’heure limites indiquées sur l’avis de l’appel à projets**, contre un récépissé de dépôt.

**Ouverture des plis**

Une commission Ad hoc de sélection des projets, sous l’égide du FAFPA procédera à l’ouverture des plis et dressera un Procès-verbal d’ouvertures des plis.

**Préparation de l’évaluation du dossier de soumission**

Chaque appel à projets donnera lieu à un travail de préparation pour l’évaluation des dossiers. En fonction des thèmes, domaines et métiers ciblés, la grille d’évaluation sera ajustée et une liste de personnes - ressources dressée.

**Critères de sélection**

Les critères de sélection des projets sont résumés dans le tableau ci-dessous. En fonction des spécificités d’un appel à projets donné, celui-ci pourrait être légèrement adapté.

**Critères de sélection**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Intitulé** | **Critères d’appréciation** | **Points** |
| **Expérience du prestataire sur les 05 dernières années** | * *Expérience générale du prestataire en matière de formation : 01 point par mission réalisée sans excéder* ***05 points*** * *Expérience spécifique du prestataire en rapport avec le projet : 01 point par mission réalisée sans excéder* ***05 points*** | **10** |
| **Expérience du promoteur** | * *Expérience générale du promoteur en matière de formation et mobilisation: 01 point par mission réalisée sans excéder* ***02 points*** * *Expérience spécifique du promoteur en rapport avec le projet : 01 point par mission réalisée sans excéder* ***03 points*** | **05** |
| **Organisation et méthodologie de mise en œuvre du projet** | * *Interprétation des TdR[[1]](#footnote-1) :* ***05 points*** * *Méthodologie de conduite du projet[[2]](#footnote-2):* ***05 points*** * *Calendrier/durée du projet[[3]](#footnote-3) :* ***05 points*** | **15** |
| **Pertinence et/ou caractère innovant du projet** | * *L’existence d’un état des lieux rapide et l’argumentaire développé sur cette base pour justifier le caractère innovant[[4]](#footnote-4) :* ***05 points*** * *Pertinence du contenu des modules proposés :* ***15 points*** * *Reproductibilité (Durabilité en termes de maîtrise possible par les acteurs locaux) du projet:* ***05 points*** | **25** |
| **Qualification et expérience des équipes des acteurs** | * *Composition de l’équipe de mission côté prestataire[[5]](#footnote-5) :* ***12 points*** * *Composition de l’équipe de mission côté promoteur [[6]](#footnote-6):* ***13 points*** | **25** |
| **Accessibilité** | * *Proportion de femmes 30% :* ***02 points*** * *Proportion de jeunes (14 à 25) 60% :* ***02 points*** * *Proportion personnes handicapées 5% :* ***01 points*** | **05** |
| **Thèmes transversaux** | * *Prise en compte des questions environnementales :* ***02 points*** * *Prise en compte des questions de gouvernance:* ***02 points*** * *Prise en compte des questions VIH/Sida:* ***01 point*** | **05** |
| **Qualité des partenariats envisagés** | * *Partenariat avec les conseils régionaux:* ***02 points*** * *Partenariat avec le monde professionnel:* ***03 points*** | **05** |
| **Qualité de l’offre** | * *Structuration du dossier /qualité de la prestation:05 points* | **05** |
|  | ***Total*** | **100** |
|  | ***Méthode de sélection****: qualité technique*  *La note minimale de qualification technique est de 80 points* |  |

**Critère financier**

Bien que la méthode de sélection soit seulement technique, le budget indicatif global, ainsi que les coûts par apprenants et par heure de formation seront appréciés.

Les calculs de coûts présentés dans le PA de la PN-EFTP 2011-2015 sont une référence.

**Coût unitaire annuel de la formation en fonction du niveau de certification et/ou mode de formation. (s) : métier de service. (m) : métier intermédiaire ou mixte. (p) : métier de production.**

|  |  |
| --- | --- |
| **Niveau de certification / mode de formation** | **Coût unitaire annuel de la formation (CFA)** |
| Formation modulaire qualifiante /  Formation initiale professionnalisante | 59 467 (s) |
| 68 344 (m) |
| 81 660 (p) |
| Apprentissage rénové | 163 227 (s) |
| 185 420 (m) |
| 218 709 (p) |
| CQP | 256 499 (s) |
| 300 885 (m) |
| 367 464 (p) |
| 380 463 (m) |
| 458 138 (p) |

**Source : PA-PN EFTP**

**Constitution d’un comité d’évaluateurs des projets**

Le FAFPA met en place un comité d’évaluateurs pour les soumissions aux appels à projets. Elle comprendra des représentants du FAFPA, de la DGFP, de la DMP/MJFPE et des personnes - ressources. En fonction des spécificités des appels à projets, des représentants du MESS et du MENA ou d’autres ministères et institutions seront membres du Comité.

**Organisation de la session d’évaluation**

Il est organisé une session d’évaluation de dix (10) jours après les dépôts des dossiers de soumission.

**Evaluation des projets soumis**

Les évaluations se font conformément aux dispositions réglementaires et sont basées uniquement sur la qualité technique des projets.

A la demande du Comité d’évaluation, les porteurs de projets peuvent être invités à présenter oralement leur projet.

**Projets retenus**

L’établissement de la liste définitive des projets retenus relève du FAFPA, du Conseil de Gestion du FAFPA (CG/FAFPA) et en concertation avec les Partenaire Technique et Financier (PTF) notamment pour ce qui concerne la demande d’Avis de Non Objection (ANO) qui interviendra après l’avis favorable du CG/FAFPA.

**Notifications des projets retenus**

A l’issue des travaux de finalisation des projets, les porteurs sont formellement notifiés de l’acceptation ou non de leurs projets.

**Contractualisation**

La contractualisation se fera suivant une convention de financement.

**Signature d’une Convention de financement**

Les porteurs du projet signent avec le FAFPA une convention de financement couvrant la durée totale du projet.

Toutes les informations, ainsi que le dossier type d’appel à projets sont disponibles sur le site web du FAFPA a l’adressse www.fafpa-bf.org, dans toutes ses Antennes Régionales ou encore au siège sis à l’avenue John KENNEDY, Téléphone 50 33 33 20 50 33 33 60, Adresse mail : [fafpa@fasonet.bf](mailto:fafpa@fasonet.bf)

**Calendrier prévisionnel de mise en œuvre de l’appel à projets**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Rubriques** | **Mai** | **Juin** | **Juillet** | **Août** |
| **Finalisation des outils de l’appel à projets** |  |  |  |  |
| **Publication de l’appel à projets dans les medias** |  |  |  |  |
| **Soumission des propositions de projets** |  |  |  |  |
| **Instruction des dossiers reçus** |  |  |  |  |
| **Contractualisation avec les responsables des dossiers ayant reçu un avis favorable** |  |  |  |  |
| **Financement des projets** |  |  |  |  |

1. Compréhension du contexte du secteur de l’EFTP, du jeu des acteurs et de leurs rôles respectifs, des orientations du Burkina en matière d’EFTP, de la diversité et caractéristiques des publics cibles, des coûts de la formation professionnelle [↑](#footnote-ref-1)
2. Equipe de mise en œuvre du projet de formation et définitions des rôles des différents intervenants, la gradualité dans la mise en œuvre du projet, le pragmatisme, le niveau de concertation des acteurs de l’EFTP au niveau locale dans la préparation du projet [↑](#footnote-ref-2)
3. Répartition du volume horaire dans le temps et la répartition entre théorie et pratique [↑](#footnote-ref-3)
4. L’innovation pourrait porter sur les modalités d’’accès, à la qualité, à la méthodologie de pilotage du projet, aux partenariats, à l’implication des collectivités locales et des administrations déconcentrées, à l’implication effective des acteurs économiques (entreprises) [↑](#footnote-ref-4)
5. Intervention d’acteurs venant des entreprises, niveau de qualifications des formateurs, présence d’une équipe permanente [↑](#footnote-ref-5)
6. Profil de conseiller en formation et/ou emploi au sein de l’équipe [↑](#footnote-ref-6)